

# Charte d'industriAll Europe sur la santé et la sécurité dans la production de batteries

Bruxelles, 12/04/2024

Chaque personne a le droit de travailler dans un environnement sain et sûr. Pour les syndicats, le bien-être des travailleurs a toujours été l'une des priorités premières. Les syndicats œuvrent en faveur d'une législation ambitieuse dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et veillent à sa mise en application, ils donnent à leurs membres les moyens d'agir sur le lieu de travail et les soutiennent dans leur dialogue avec les employeurs. Ces derniers ont la responsabilité de garantir la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

L'engagement et la participation active des travailleurs et de leurs représentants dans l'évaluation, la prévention et l'atténuation des dangers et des risques sont absolument indispensables. Leur expérience et leur expertise acquises directement sur le terrain (à travers l'utilisation des machines, la manipulation des matériaux et des substances, etc.) sont primordiales lors de l'organisation du travail et de l'élaboration des procédures de santé et de sécurité par les entreprises. Le lieu de travail doit être adapté aux travailleurs. Les représentants syndicaux et les organismes de représentation doivent avoir le droit d'effectuer des visites et des inspections sur les lieux de travail afin d'identifier les risques et de veiller au respect des normes de sécurité. Ils doivent bénéficier des droits et des moyens nécessaires pour arrêter leur travail en cas de risque grave ou imminent et pour s'éloigner de la zone de danger.

## Conditions de travail sur les sites de production de batteries, risques pour la santé et la sécurité et mesures d'atténuation des risques

La production de batteries dans les gigantesques usines comporte plusieurs risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. L'une des préoccupations majeures est l'exposition à des substances chimiques dangereuses ou cancérigènes, tels que le lithium, le cobalt, le nickel et leurs composés chimiques<sup>1</sup>. Une exposition ponctuelle ou prolongée à ces substances peut entraîner des problèmes respiratoires, des irritations cutanées et des problèmes de santé à long terme tels que le cancer.

---

<sup>1</sup> Il est également important de prendre en considération la forme que prennent ces substances notamment lorsqu'elles sont présentes dans l'environnement de travail sous forme de poudre. Certaines, tel que le cuivre, sont inoffensives dans leur forme habituelle mais toxiques lorsqu'elles sont sous forme de poudre ou de poussière.

À titre d'exemple, l'exposition au nickel est à l'origine de la fibrose pulmonaire, de maladies rénales et cardiovasculaires ainsi que du cancer des voies respiratoires. Le nickel et le cobalt sont soupçonnés d'être des substances reprotoxiques, c'est-à-dire des substances susceptibles de nuire à la santé reproductive des hommes et des femmes ainsi qu'au bon développement des fœtus.

Les batteries lithium-ion, couramment utilisées dans divers appareils électroniques et véhicules électriques, contiennent des composés de lithium qui peuvent être dangereux en cas de mauvaise manipulation. Les travailleurs qui manipulent des composants au lithium ou des électrolytes peuvent être exposés à des risques d'incendie, d'explosion ou de brûlures chimiques.

De nombreux processus de production de batteries impliquent l'utilisation de solvants à des fins de nettoyage, de dégraissage ou autres. Les travailleurs exposés à des solvants, tels que le benzène, le toluène ou le xylène, peuvent souffrir de maux de tête, de vertiges, de lésions neurologiques à long terme ou de cancers, parfois diagnostiqués des années ou des décennies plus tard.

En outre, les machines ultra rapides et l'automatisation des processus présentent des risques d'accidents et de blessures pour les travailleurs. Un dysfonctionnement des machines, une formation insuffisante et la fatigue sont autant de facteurs susceptibles d'entraîner des accidents du travail, allant d'incidents mineurs à des blessures graves ou mortelles. Face à la croissance du secteur, de nombreuses usines ont commencé à produire des batteries alors qu'elles étaient encore en pleine expansion et poursuivaient en parallèle des travaux de construction. Cette situation a entraîné plusieurs accidents graves. Les dangers et les risques qui en découlent doivent donc être pris en compte dans l'élaboration des mesures de protection.

Dans certaines usines de production de batteries, les exigences en matière d'hygiène sont extrêmement élevées. Pour pouvoir produire des batteries, les travailleurs doivent passer une grande partie de leurs temps de travail dans des locaux clos préservés de l'humidité et de la poussière. En l'absence d'équipements de protection individuelle (EPI) adéquats et de temps de pause supplémentaires suffisants, cette situation peut avoir de graves conséquences sur la santé et entraîner des lésions des muqueuses, des saignements de nez, des maladies des voies respiratoires ainsi que des problèmes de peau et capillaires.

Afin d'atténuer ces risques, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

Avant tout, les travailleurs doivent être pleinement informés de tous les dangers et les risques liés à leur lieu de travail, et doivent être adéquatement formés à la manipulation en toute sécurité des substances dangereuses, à l'utilisation des machines et au respect de protocoles de sécurité adaptés. Des rappels réguliers et adaptés aux différents groupes cibles doivent être organisés pour renforcer les procédures de sécurité.

Il est essentiel de contrôler de façon régulière la qualité de l'air sur le lieu de travail, de mettre en place des systèmes de ventilation et de filtration adaptés et de réduire, en durée et en intensité, l'exposition aux substances dangereuses. Les postes de travail fermés ou les processus automatisés réduisent les contacts directs avec les produits chimiques. Un certain ordre de priorité doit être respecté lors du choix des

mesures de protection : la substitution, les mesures de protection techniques, les mesures de protection organisationnelles et les mesures de protection personnelles.

Les EPI, tels que les masques respiratoires, les gants et les vêtements de protection, peuvent contribuer à protéger les travailleurs lorsque l'exposition à des matières premières et des produits chimiques nocifs ne peut être évitée. Des protocoles clairs de gestion des situations d'urgence et des déversements doivent être mis en place.

Des temps de repos et de pause suffisants permettent d'éviter la fatigue des travailleurs, qui pourrait entraîner des accidents. Des pauses régulières et des espaces de repos et de détente contribuent à la sécurité sur le lieu de travail. Le temps passé dans des environnements sans humidité doit être limité.

Une communication ouverte et un retour d'information entre la direction et les travailleurs concernant les problèmes de sécurité contribuent à minimiser les risques et à augmenter la confiance et le sens des responsabilités. Chaque entreprise devrait disposer d'un système de signalement des dangers ou des incidents potentiels et veiller à ce que tous les signalements soit pris au sérieux et traités rapidement. Les salariés qui donnent la priorité à la sécurité sur le lieu de travail méritent d'être reconnus et récompensés.

Des prestations de soins de santé complètes pour les travailleurs, y compris l'accès à des examens de santé réguliers pour surveiller tout signe de maladie liée à l'exposition à des substances chimiques et cancérigènes et à leur accumulation, garantissent la santé à long terme des travailleurs. Au niveau psychosocial, l'accès à des services de conseil et de soutien doit être garanti pour les travailleurs susceptibles de subir un stress ou un traumatisme lié à leur environnement de travail. Une évaluation des risques doit être effectuée avant le début de toute activité.

#### IndustriAll Europe appelle les entreprises à :

1. Respecter scrupuleusement la législation, les règles et les normes en matière de santé et de sécurité au travail.
2. Fournir aux travailleurs des informations détaillées et des formations complètes ciblées.
3. Mettre en œuvre toutes les mesures techniques ou organisationnelles possibles pour supprimer ou atténuer les dangers et les risques.
4. Fournir des EPI à tous les travailleurs : masques respiratoires, gants et vêtement de protection. Cependant, les EPI ne doivent pas être une « solution définitive ». Les mesures de protection techniques et organisationnelles ont la priorité sur les EPI.
5. Impliquer les syndicats dans le processus de prise de décision concernant l'identification des dangers et des risques ainsi que l'élaboration des mesures de sécurité, et permettre aux travailleurs d'exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles ou de conséquences négatives. Les entreprises doivent également permettre la participation des syndicats aux enquêtes sur les accidents.

6. Contrôler la qualité de l'air, mettre en place des systèmes de ventilation, instaurer des temps de pause, créer des infrastructures de détente adéquats (salles de pause et espaces communs) et introduire des normes d'hygiène (par exemple, des vestiaires propres).
7. Améliorer en permanence les pratiques de sécurité : évaluation et actualisation régulières des protocoles de sécurité, nouvelles technologies pour réduire l'exposition des travailleurs aux dangers, partage des meilleures pratiques au sein de l'industrie pour favoriser l'amélioration collective.
8. Assumer la responsabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction des matières premières au recyclage et/ou à l'élimination en passant par le transport de ces matières premières. Les entreprises doivent travailler avec les fournisseurs pour garantir des pratiques éthiques et durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris des pratiques de travail équitables et des protections environnementales.

Les entreprises devraient prendre en compte la santé et la sécurité des travailleurs dans leurs initiatives plus larges de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et s'engager dans des négociations collectives avec les syndicats sur les accords relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Il s'agit notamment de fixer des objectifs ambitieux de réduction des accidents et des blessures sur le lieu de travail, de favoriser l'accès des travailleurs aux soins de santé et à l'éducation, et de contribuer au développement de communautés durables et inclusives.

#### Notre avenir ne se décidera pas sans nous

Tous les travailleurs doivent recevoir des informations complètes sur les dangers et les risques présents sur le lieu de travail. Ils doivent être formés à l'utilisation des machines en toute sécurité et informés sur les EPI requis. Ils doivent connaître leurs droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité. La formation et l'information doivent être mises à disposition dans un langage facilement accessible qui puisse être compris par les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle et par les travailleurs souffrant de dyslexie ou ayant des capacités d'apprentissage différentes. Les travailleurs doivent savoir à qui s'adresser en cas de constat d'infractions ou d'apparition de nouveaux risques.

La direction et les syndicats doivent régulièrement inspecter ensemble le lieu de travail afin de s'assurer que toutes les mesures d'atténuation des risques sont en place et de les actualiser si nécessaire. Les accidents et les incidents évités de justesse doivent faire l'objet d'une enquête avec la participation des travailleurs (et leurs représentants). Les syndicats réclament également des évaluations externes régulières par les inspecteurs du travail gouvernementaux. Des instruments et des procédures permettant aux travailleurs de signaler les problèmes de sécurité et les incidents doivent être mis en place. Ces procédures et instruments doivent être clairs, simples et faciles à suivre, quel que soit le niveau d'éducation du travailleur et de sa capacité à lire ou à écrire.